

→ POLITIQUE DE COHÉSION ET SERVICES PUBLICS

De nouvelles initiatives de l'AMF sur l'europe



L'AMF est mobilisée sur les enjeux européens

L'AMF souhaite développer la sensibilisation et l'information des élus locaux sur les fonds structurels européens. Ce projet comportera une double déclinaison :

- Avec le soutien financier de l'Union européenne et de la DATAR, l'AMF et Mairie 2000 éditeront un guide synthétique apportant aux élus tous les conseils utiles, allant de la définition du projet local à sa mise en œuvre en passant par les modalités d'utilisation des fonds européens.

- En complément de ce guide, des réunions auront lieu sur l'ensemble du territoire avec les associations départementales de maires afin de présenter, en liaison avec les préfetures de région, les programmes opérationnels régionaux du fonds européen de développement régional (FEDER). Au moment où nous nous trouvons à mi-parcours de la programmation 2007/2013 et dans un contexte où l'avenir de la politique de cohésion sur la période 2014/2020 suscite de nombreuses interrogations en raison des contraintes budgétaires, les actions de sensibilisation que nous allons mener prennent toute leur importance.

Les associations membres de la MEPLF (1) ont pris connaissance, avec inquiétude, de la réponse des autorités françaises aux propositions de la Commission européenne. La contribution française mentionne, en effet, que la baisse de la part du budget européen consacrée à la politique de cohésion est un objectif prioritaire pour le gouvernement français. La MEPLF s'interroge sur cette prise de position susceptible de remettre en cause une politique qui a prouvé son intérêt dans l'accompagnement et le développement économique et social de nos territoires au cours de ces 20 dernières années.

Dans ce contexte, nous avons adressé un courrier à Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, dans lequel nous lui faisons part de notre inquiétude et lui demandons l'ouverture d'une véritable concertation sur les questions abordées dans ce document.

Par ailleurs, j'ai rencontré, le 17 mars dernier, Joaquin Almunia, commissaire européen en charge de la Concurrence, pour lui faire part, avec mes collègues de la MEPLF, des difficultés rencontrées par les collectivités locales à comprendre et mettre en œuvre les réglementations européennes concernant les services publics. Le commissaire m'a précisé que, dans les propositions qu'il présentera à ses collègues début septembre, il prendra en compte le fait que de nombreux services locaux n'ont aucune incidence sur le marché intérieur et ne relèvent pas des règles de la concurrence européenne.

(1) AMF, ADF, AMGVF, FMVM, APVF.